

## Plus de confort et moins de coûts Favoriser les interventions en ambulatoire est légitime



De plus en plus d'interventions chirurgicales sont proposées en ambulatoire, c'est-à-dire sans passer une nuit à l'hôpital. Cette formule, qui s'avère plus confortable et plus pratique pour la plupart des patients, présente aussi l'avantage d'être moins coûteuse, tout en étant aussi sûre et efficace.

Prenons les exemples des opérations des varices et du ménisque. Elles coûtent, en moyenne, deux fois moins cher si elles sont réalisées en ambulatoire plutôt qu'en stationnaire. Ces deux opérations font partie des six interventions chirurgicales courantes qui, dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, seront prises en charge par l'assurance de base uniquement en ambulatoire (sauf justification médicale).

Fruit de la volonté des autorités fédérales d'agir sur les coûts de la santé, cette mesure représente, selon l'Observatoire de la santé, un potentiel d'économies de l'ordre de Fr. 90 millions par an.

Plusieurs cantons (Argovie, Bâle-Ville, Lucerne, Soleure, Valais, Zoug, Zurich) ont d'ailleurs devancé la Confédération en inscrivant le principe «ambulatoire avant stationnaire» dans leurs propres réglementations, souvent pour une gamme plus large d'interventions. Par exemple, ce principe prévaut d'ores et déjà en Valais pour une quinzaine d'opérations, dont la cataracte et la chirurgie du canal carpien.

Assura salue cette évolution qui concilie qualité des soins, réponse aux attentes des patients et maîtrise des coûts globaux de la santé. A quelques jours de la mise en application des dispositions fédérales privilégiant l'ambulatoire, ce numéro fait le point sur leur incidence pour les patients, tant en termes de prise en charge médicale que de remboursement.

Je vous souhaite une excellente lecture et, alors que la fin de l'année approche à grands pas, vous présente tous mes vœux de bonheur et de santé pour 2019!

Ruedi Bodenmann, Directeur général

## Le saviez-vous?

Les premières expériences de chirurgie ambulatoire ont été réalisées aux Etats-Unis à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. En 1909, un médecin écossais du nom de James H. Nicoll supervise une expérience de grande envergure: près de 9'000 interventions réalisées en ambulatoire à l'hôpital des enfants de Glasgow. Si elle se révèle positive, il faudra attendre l'amélioration des connaissances, notamment en matière d'anesthésie et de réanimation, pour voir la chirurgie ambulatoire se développer au milieu du 20<sup>e</sup> siècle.

Selon les dernières études disponibles, la chirurgie ambulatoire représente près de 60% des interventions aux Etats-Unis contre moins de 40% en Europe et tout juste 20% en Suisse\*. Le potentiel de développement de l'ambulatoire reste donc significatif au niveau helvétique.

(\*Source: OCDE, pwc, 2007)

Rejoignez-nous!



### Contact

Tél: 0842 277 872  
(0842 ASSURA)

Max. Fr. 0.08/min. pour le réseau fixe.  
Tarifs mobile selon fournisseur.

[www.assura.ch](http://www.assura.ch)

# Opéré en matinée, rentré pour le souper!

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, six interventions chirurgicales courantes ne seront plus remboursées par l'assurance de base que si elles sont réalisées en ambulatoire (sauf exception médicalement justifiée). Cette décision des instances fédérales vise à renforcer le bien-être des patients tout en réduisant les coûts d'hospitalisation. Médecin généraliste exerçant dans le canton de Berne depuis plus de vingt ans et médecin-conseil pour Assura, le docteur Bacchetto nous fait part de son point de vue sur cette évolution.



### Pourquoi privilégier l'ambulatoire spécifiquement pour ces six interventions?

Il s'agit d'interventions classiques régulièrement pratiquées en ambulatoire depuis de nombreuses années. Nous disposons donc du recul voulu pour affirmer que leur prise en charge en ambulatoire offre au patient un même niveau de sécurité qu'en stationnaire et aussi le confort de rentrer chez lui rapidement.

### Qu'est-ce qui permet aujourd'hui de traiter certaines pathologies en ambulatoire alors qu'elles étaient hier traitées en stationnaire?

Essentiellement l'évolution des technologies médicales. Par exemple, pour une endoscopie, c'est-à-dire pour explorer visuellement l'intérieur d'une cavité inaccessible à l'œil, nous pratiquons aujourd'hui des incisions beaucoup plus fines qu'avant et ce grâce à la miniaturisation. Les cicatrices sont donc plus petites et moins douloureuses. Par ailleurs, les produits désormais utilisés par les anesthésistes sont beaucoup plus précis: leurs effets se font sentir plus rapidement et s'estompent également plus vite.

### Quels sont les avantages pour le patient d'une prise en charge ambulatoire?

L'avantage pour le patient est de rentrer directement chez lui après son opération, entouré de ses proches, dans un milieu qu'il connaît. De nombreuses études ont démontré qu'il s'agit de facteurs importants pour une récupération rapide et optimale. Eviter de rester à l'hôpital après une intervention permet aussi de réduire les risques de contracter une infection nosocomiale.

### Dans quels cas pourrait-il être admis de réaliser une de ces six opérations en stationnaire?

Si le patient présente des risques de complication ou s'il a déjà connu des complications pendant ou après une opération, par exemple une hémorragie post-opératoire ou des effets secondaires survenus suite à la prise de médicaments ou encore des douleurs importantes. Mais ce sont des cas rares.

### Comment est assurée la continuité des soins après une opération en ambulatoire?

La plupart du temps le spécialiste ou l'hôpital envoie le dossier du patient à son médecin de famille et c'est ce dernier qui est responsable du suivi. Il organise avec le patient les éventuels soins en cabinet ou à domicile ou encore avec d'autres intervenants, par exemple des séances de physiothérapie après une opération du genou.

### Les six interventions concernées

- Opération unilatérale\* des varices
- Intervention pour hémorroïdes
- Opération unilatérale\* pour hernie inguinale
- Examen / intervention au niveau du col utérin ou de l'utérus
- Arthroscopie du genou, y c. opération du ménisque
- Opération des amygdales et des végétations adénoïdes (derrière le nez)

*\*uniquement sur un côté, par exemple, opération des varices à une seule jambe.*

# 33'000

C'est, pour les six interventions concernées, le nombre de cas traités dans le secteur stationnaire en 2016 et qui auraient pu être opérés en ambulatoire.

*\*Observatoire suisse de la santé (Obsan)*

Infos utiles

### Ambulatoire & stationnaire en bref

- **Intervention en ambulatoire:** vous êtes admis à l'hôpital ou en cabinet, en général en matinée. Vous êtes opéré, restez éventuellement quelques heures dans un lit en salle de transition, puis vous regagnez votre domicile le jour même.
- **Intervention en stationnaire:** votre hospitalisation est de plus de 24 heures, donc vous passez au moins une nuit à l'hôpital.

## Qu'est-ce qu'un médecin-conseil?

Les assureurs-maladie bénéficient tous de l'appui de médecins-conseil.

Généralement un médecin-conseil combine deux activités: l'exercice de la médecine à l'hôpital ou en cabinet privé et

un rôle de consultant au service d'une assurance-maladie.

Dans ce second rôle, le médecin-conseil ne pose pas de diagnostic ni ne traite de patients. Sa mission consiste essentielle-

ment à examiner si les conditions de prise en charge d'une prestation médicale sont remplies et à émettre des recommandations quant au remboursement ou non, par l'assurance de base, de traitements controversés ou particulièrement coûteux.



# Vous privilégiez **les médecines douces**?

Les assurances Natura et Medna vous proposent une couverture étendue hors médecine classique. Des complémentaires idéales pour ceux qui souhaitent favoriser les thérapies naturelles ou les médecines alternatives.

## Natura

Si vous privilégiez les thérapies naturelles pratiquées par des thérapeutes

- Plus de 20 thérapies naturelles reconnues: acupuncture, aromathérapie, drainage lymphatique, homéopathie, médecine chinoise, ostéopathie, phytothérapie, réflexologie, shiatsu, sophrologie...
- Très grand choix de thérapeutes reconnus
- Jusqu'à 12 séances prises en charge par an
- Remèdes et examens de laboratoire pris en charge jusqu'à Fr. 800.- par an

Enfant dès  
**Fr. 6.-**  
par mois

Adulte dès  
**Fr. 17.-**  
par mois

## Medna

Si vous privilégiez les médecines alternatives pratiquées par des médecins

- 11 médecines alternatives reconnues: hypnose médicale, médecine chinoise, homéopathie, phytothérapie, médecine ayurvédique, sophrologie...
- Nombre de séances illimité
- Médicaments prescrits non remboursés par l'assurance de base, pris en charge jusqu'à Fr. 2000.- par an à 80%

Enfant dès  
**Fr. 2.-**  
par mois

Adulte dès  
**Fr. 5.-**  
par mois

Ces deux assurances complémentaires sont soumises à une franchise commune annuelle de Fr. 200.-. Si vous optez simultanément pour Natura et Medna, vous profiterez d'un rabais de prime de Fr. 2.50 par mois.



Pour plus d'informations sur nos produits, rendez-vous sur: [www.assura.ch](http://www.assura.ch)

# Pour une meilleure prise en charge lors d'une opération

Vous allez être opéré sous peu et vous vous posez de nombreuses questions: dois-je prévenir Assura? Quelle sera ma prise en charge? Vais-je devoir payer certains frais sur place? Voici quelques réponses.

## Vérifier votre/vos contrats d'assurance

Avant toute consultation ou opération, veillez à vérifier le modèle d'assurance de base que vous avez choisi (Basis, Médecin de famille ou encore PharMed) de façon à en respecter les conditions. Par exemple, avec les modèles alternatifs Médecin de famille ou PharMed, vous devez d'abord consulter votre médecin traitant qui émettra un bon de délégation vous donnant accès à un spécialiste. Si vous avez une assurance complémentaire hospitalisation, il est important que vous soyez à jour dans le paiement de vos primes et de vérifier ses conditions car, pour certains produits d'assurance, le choix de l'hôpital est limité.

## Echanger avec votre spécialiste sur la nature de votre opération

Une fois chez votre spécialiste, celui-ci décidera s'il convient de vous opérer en ambulatoire ou en stationnaire.

Si vous êtes opéré en ambulatoire, inutile de nous prévenir.

Par contre, si l'opération est prévue en stationnaire, il est important que vous nous transmettiez quelques informations via le formulaire «Annonce d'hospitalisation» disponible sur notre site internet ou par téléphone au 0842 277 872.

En effet, certaines interventions en stationnaire ne sont prises en charge que sur justification médicale détaillée. Les informations que vous nous transmettez sont examinées par nos services et nous permettent de vous faire part d'une décision sous 48h.

Si la prise en charge en stationnaire est refusée, nous vous envoyons une copie de la garantie d'une prise en charge en ambulatoire.

## Concernant la prise en charge par l'assurance de base

- Vous devez être soigné dans un établissement figurant sur une liste hospitalière, c'est-à-dire reprenant les établissements mandatés par canton pour une prise en charge par l'assurance de base. Les listes des cantons sont disponibles sur leurs sites internet ou en les contactant directement.
- En cas de traitement stationnaire, vous devez séjourner en chambre commune.

Seules certaines assurances complémentaires remboursent les séjours en chambre privée ou semi-privée.

Enfin, si vous prévoyez de vous faire opérer hors de votre canton de domicile, veuillez au préalable prendre contact avec Assura afin d'en savoir plus sur les modalités de remboursement.

## Frais supplémentaires à votre charge

Vérifiez le montant de votre franchise (de Fr. 300.- à Fr. 2'500.-), c'est la part que vous devrez payer, que vous soyez opéré en ambulatoire ou en stationnaire. S'ajoutera à cela la quote-part, c'est-à-dire une participation à hauteur de 10% du montant restant (maximum annuel Fr. 350.- pour les enfants et Fr. 700.- pour les adultes) et, en stationnaire, Fr. 15.- par jour de participation aux frais de l'hôpital (coûts liés aux repas et au logement). Appelée contribution hospitalière, cette dernière est obligatoire.

## Les impôts, c'est pour bientôt

Si vous disposez d'un Espace Client en ligne, vos justificatifs pour les impôts «Attestations des prestations allouées» et «Détails des primes facturées» y seront déposés courant janvier. Aucune démarche n'est nécessaire de votre part. Ces documents reprennent les renseignements nécessaires quant aux montants que vous avez payés pour les frais de maladie et d'accident ainsi que pour vos primes d'assurance.

Si vous ne disposez pas d'un Espace Client, rendez-vous sur les services en ligne de notre site internet pour commander ces deux justificatifs.

La déduction des frais de maladie et d'accident varie selon les cantons. Nous vous invitons à contacter l'administration fiscale de votre canton pour de plus amples informations à ce sujet.

Infos utiles



## C'est Noël au Club Assura

A l'approche des fêtes de fin d'année, profitez d'offres exclusives dans les domaines de la santé, du sport, du bien-être et des loisirs sur:

[club.assura.ch/noel](http://club.assura.ch/noel)

Proposées par nos partenaires, elles ne sont nullement financées par les primes d'assurance de base.

